



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE
(E.N.A.M)



MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE II

OPTION

Management

FILIERE

*Management des
Services Publics*

PROMOTION : 2010-2012

THEME

**CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE LA QUALITE
DE LA FORMATION A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU BENIN**

Réalisé et soutenu par :

Patrice S. HOUINSINO

Sous la Direction de :

Maître de Stage :

Monsieur Fructueux S. AHO
Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement
Secondaire, de la Formation Technique et
Professionnelle, de la Reconversion et de
l'Insertion des Jeunes

Directeur de Mémoire :

Monsieur Cosme KANGNIDE
Directeur de la Sécurité Sociale et de la Mutualité au
Ministère du Travail et de la Fonction Publique

FEVRIER 2013

Identification du Jury

PRESIDENT : DAKO Simon

VICE-PRESIDENT : KANGNIDE Cosme

MEMBRE : ASSOUVI Coffi Dieudonné

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE
MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES
DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR AUTEUR.**

Dédicace

A mon épouse Jacqueline ATINDOGBE ;

A tous mes enfants, pour votre soutien moral ;

A mes parents, frères et sœurs ;

A tous mes amis ;

Je dédie ce mémoire en reconnaissance de leur soutien de toutes sortes.

Remerciements

A Monsieur Cosme KANGNIDE, mon directeur de mémoire, pour avoir accepté de suivre ce travail ;

A Monsieur Fructueux S. AHO, mon maître de stage, pour ses précieuses contributions ;

A toutes les personnes qui, malgré leurs multiples occupations, nous ont accordé des entretiens ou se sont prêtées à nos questionnaires ;

A tout le corps enseignant pour avoir su communiquer leur savoir dans une ambiance généralement conviviale ainsi qu'à tout le personnel de l'administration de l'ENAM ;

A tous ceux qui, sans distinction aucune, de près ou de loin, nous ont aidés à réussir la formation ;

Ce travail est le vôtre, trouvez ici l'expression de nos sincères gratitude.

Liste des sigles et abréviations

AQP :	Attestation de Qualification Professionnelle
CFP :	Centre de Formation Professionnelle
CM :	Centre de Métiers
CQM :	Certificat de Qualification aux Métiers
CQP :	Certificat de Qualification Professionnelle
DET :	Direction de l'Enseignement Technique
DFQP :	Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles
DIP :	Direction de l'Inspection Pédagogique
EFS :	Enseignement Familial et Social
ETFP :	Enseignement Technique et le Formation Professionnelle
MESFTP :	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle
MESFTPRIJ :	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
METFP :	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
OSD :	Objectifs Stratégiques de Développement
PDDSE :	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
STA :	Sciences et Techniques Agricoles
STAG :	Sciences et Techniques Administratives et de Gestion
STHR :	Sciences et Techniques de l'Hôtellerie et Restauration
STI :	Sciences et Techniques Industrielles
STMA :	Sciences et Techniques des Métiers d'Arts
STMS :	Sciences et Techniques Médico-sociales

Liste des tableaux

TITRE DES TABLEAUX	PAGES
<u>Tableau n° 1</u> : Les spécialités, cycles, niveaux d'entrée, nombre d'années d'études et diplômes de sortie	14
<u>Tableau n° 2</u> : Regroupement des problèmes par centre d'intérêt	23
<u>Tableau n° 3</u> : Tableau de bord de l'étude	36
<u>Tableau n° 4</u> : Effectifs de chaque catégorie de la population	43
<u>Tableau n° 5</u> : Réponses des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°1	46
<u>Tableau n° 6</u> : Réponses des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°2	48
<u>Tableau n° 7</u> : Réponses des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°3	49

LISTES DES FIGURES

<u>RITRES</u>	PAGES
<u>Figure n°1</u> : Opinion des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°1	47
<u>Figure n°2</u> : Opinion des enquêtés sur la cause du problème spécifique n° 2	48
<u>Figure n°3</u> : Opinion des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°3	50

R E S U M E

Notre stage de fin de formation au cycle 2 de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature s'est déroulé à la fois à la Direction de l'Enseignement Technique et à la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes. Au cours de ce stage, nous nous sommes intéressé à la formation technique et professionnelle. L'état des lieux réalisé à cet effet a révélé le problème général de la mauvaise qualité de la formation dispensée dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, lequel problème constitue un véritable obstacle à l'insertion professionnelle des formés. Plusieurs problèmes spécifiques ont été identifiés comme étant à la base de ce problème général parmi lesquels on peut citer trois plus importants qui sont :

- l'insuffisance de l'encadrement des enseignants ;
- le faible niveau de professionnalisme des formés ;
- l'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques.

Pour contribuer à la résolution de ces problèmes identifiés, nous nous sommes fixé un certain nombre d'objectifs dont l'objectif général de développement est de contribuer à réduire les facteurs de la mauvaise qualité de la formation à l'ETFP. Les objectifs spécifiques qui découlent de cet objectif général sont :

- proposer des actions concrètes dans le sens d'assurer un meilleur encadrement pédagogique des enseignants ;
- proposer l'institution de mise en stage obligatoire des apprenants ;

- proposer une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements et matériel pédagogiques.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons formulé des hypothèses de recherche libellées ainsi qu'il suit :

- l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants est due au déficit en inspecteurs pédagogiques de l'ETFP.
- l'absence de stage professionnel est à l'origine du faible niveau de professionnalisme des apprenants du système ETFP.
- l'absence d'une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements et matériel pédagogiques des établissements d'ETFP est à l'origine de l'inadéquation et de l'insuffisance desdits équipements.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons réalisé une enquête à partir d'un questionnaire adressé à certains groupes d'acteurs du système. Les résultats de cette enquête ont entièrement confirmé les trois hypothèses de recherche. Enfin, nous avons suggéré des mesures pour enrayer les causes qui sont à la base des différents problèmes spécifiques.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE PREMIER : DE LA RESTITUTION DES MECANISMES DE FONCTIONNEMENT AU CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

SECTION : Cadre institutionnel et physique de l'étude et état des lieux de la formation à l'ETFP

Paragraphe 1 : Cadre institutionnel et physique de l'étude

Paragraphe 2 : Etat des lieux de la formation à l'ETFP

SECTION 2 : Ciblage de la problématique

Paragraphe 1 : Choix de la problématique de l'étude et formulation du sujet

Paragraphe 2 : Spécification de la problématique retenue et vision globale de
Résolution

CHAPITRE DEUXIEME : DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE, RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'ETFP

SECTION 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Paragraphe 1 : Objectifs, hypothèses et revue de littérature

Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de l'étude

SECTION 2 : Vérification des hypothèses et recommandations pour une amélioration sensible de la qualité de la formation à l'ETFP

Paragraphe 1 : Enquêtes et vérification des hypothèses

Paragraphe 2 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), selon le document de politique et d'orientation de l'ETFP, constituent « l'ensemble des activités d'acquisition de connaissances, d'attitudes et d'aptitudes techniques et professionnelles de même que des modes de comportement social et politique permettant l'exercice d'un emploi »¹. Dès les années 1970, beaucoup de pays européens sont confrontés à la crise de l'emploi parce que les gouvernements n'avaient plus les moyens de pourvoir l'emploi à toutes les personnes en âge de travailler. Pour répondre à cette situation de crise, les dirigeants de ces pays ont fait le choix de promouvoir l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Au Bénin, la situation de l'emploi n'est pas très différente de celle des autres pays notamment africains au sud du Sahara parce que la récession économique au début des années 80 n'a épargné aucun pays. En effet, avec les programmes de restructuration des entreprises publiques² à partir d'avril 1982 et le gel de recrutements dans la fonction publique à partir de janvier 1987 et particulièrement au début des années 90, les jeunes vont être confrontés à de sérieuses difficultés pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Le Bénin va réagir à cette crise de l'emploi en prenant un certain nombre d'initiatives telles que les programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre, les programmes de pré-insertion ou d'auto-emploi. Ainsi, des institutions d'accompagnement des jeunes en vue de leur insertion professionnelle ont été mises en place. Mais la question de l'insertion est aussi et surtout une question de formation et d'adéquation entre cette dernière et les besoins du marché de l'emploi. Au titre des solutions durables à chercher pour résorber la crise de l'emploi et faire face à la recrudescence du taux de chômage, le gouvernement du Bénin a identifié, entre autres, le sous-

¹Définition de l'Organisation Internationale du Travail

²La restructuration concerne les entreprises d'Etat tombées en faillite soit pour mauvaise gestion soit à cause de la récession économique mondiale des années 80

secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comme un pilier important pour relever le défi du chômage.

C'est ainsi qu'en 1997, à la suite des travaux de la Table Ronde de l'Education, l'ETFP a été déclaré deuxième priorité du système éducatif après l'enseignement primaire³. Mais l'état de ce sous-secteur ne permettant pas d'espérer l'atteinte des résultats, l'idée de sa réforme a germé et abouti en mars 2001 à l'adoption par le Conseil des Ministres d'un document de politique et d'orientation de la réforme de l'ETFP. Dans ce document de politique, il est déclaré dans les objectifs que : « *La réforme doit assurer une meilleure adéquation formation emploi en concordance avec la situation mouvante des besoins dans les divers secteurs économiques et sociaux du pays et en particulier entre les demandes du marché de l'emploi d'une part, et les offres de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, d'autre part* »⁴.

A travers les objectifs ci-dessus définis, la vision du gouvernement est d'assurer une adéquation entre la formation et le marché de l'emploi afin de favoriser l'insertion professionnelle des apprenants du système. Il faut reconnaître que, depuis l'adoption de cette réforme, les gouvernements successifs ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF) ont consenti beaucoup d'efforts en matière de ressources financières pour l'amélioration du système. Mais il est évident que si, malgré tout, la qualité de la formation ne rime pas avec les objectifs définis, les résultats escomptés ne peuvent être atteints. Après plus d'une décennie de mise en œuvre de la réforme, quel est l'état actuel de la formation dispensée à l'ETFP ?

C'est la motivation principale du choix de notre sujet portant sur le thème : « *Contribution à l'amélioration de la qualité de la formation à*

³L'enseignement primaire jusque-là était considéré comme l'éducation de base donc obligatoire. En déclarant l'enseignement technique et la formation professionnelle deuxième priorité du système éducatif, le gouvernement entend y accorder une attention particulière.

⁴Les organes qui doivent travailler pour assurer cette adéquation peinent à être installés depuis la mise en œuvre de la réforme en 2001

l'enseignement technique et la formation professionnelle au Bénin». A travers ce thème, nous avons voulu, suite au constat des difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes formés dans ce système, apporter nos contributions en vue de l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP.

Il importe de souligner que le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comporte deux volets, à savoir :

- l'enseignement technique qui est un enseignement classique se déroulant dans les établissements d'enseignement technique,
- la formation professionnelle qui concerne les différents types d'apprentissage se déroulant dans les centres de formation professionnelle, les centres de métiers et dans les ateliers.

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu de focaliser notre réflexion sur la formation technique, tout en n'ignorant pas complètement la formation professionnelle, le tout formant un système. Ce choix se justifie par le fait que la question de la qualité de la formation se pose avec plus d'acuité à l'enseignement technique qu'à la formation professionnelle.

Les préoccupations liées à notre thème d'étude seront abordées à travers deux chapitres intitulés :

- la restitution des mécanismes de fonctionnement et le ciblage de la problématique ;
- l'étude du cadre théorique de la recherche et les recommandations pour une amélioration sensible de la qualité de la formation à l'ETFP.

CHAPITRE PREMIER

DE LA RESTITUTION DES MECANISMES DE FONCTIONNEMENT AU CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

Dans le développement de ce premier chapitre, nous présenterons, d'une part, le cadre qui nous a accueilli au cours de notre stage et, d'autre part, l'état des lieux centré sur la formation à l'enseignement technique et la formation professionnelle au Bénin. Cette présentation nous conduira progressivement au ciblage de notre problématique.

SECTION 1 : Cadre institutionnel et physique de l'étude et état des lieux de la formation à l'ETFP

PARAGRAPHE 1 : Cadre institutionnel et physique de l'étude.

Le cadre institutionnel de notre étude est le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle tandis que le cadre physique est la Direction de l'Enseignement Technique et la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles.

A- Le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP)

Le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) est créé par décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du gouvernement. Il est régi par le décret n°2007-441 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du MESFTP. Ce Ministère est né de la fusion des composantes "enseignement secondaire général" et "formation technique et professionnelle", après la scission de l'ex-Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire et de l'ex-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle. Il importe de rappeler que la composante "formation technique et professionnelle" avait été gérée, de 2001 à 2006, par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).

Le MESFTP a des missions déclinée en des attributions bien précises et fonctionne grâce à une organisation harmonieuse de ses différentes directions.

1. Missions et attributions

Aux termes des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 2007-441 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, ce Ministère a pour missions « la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement secondaire, de formation technique et professionnelle, conformément aux conventions internationales, aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin ».

A ce titre, il a, entre autres attributions :

- la détermination des objectifs de formation, en concertation avec les partenaires institutionnels dans le domaine de l'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle ;
- la conception, l'élaboration et l'évaluation des programmes d'enseignement et de formation ainsi que leur mise en œuvre ;
- le développement de la recherche pédagogique et des méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'animation visant à améliorer la qualité de l'enseignement ;
- la détermination des filières de formation technique et professionnelle au niveau scolaire, des conditions d'accès et de progression dans les différentes filières, de la nature des diplômes et des conditions de leur délivrance.

2. Organisation et fonctionnement

Aux termes des dispositions de l'article 6 du décret susmentionné, un ensemble de structures indiquées ci-après contribuent à l'accomplissement des missions assignées audit ministère. Il s'agit :

- des structures directement rattachées au Ministre (Secrétariat Particulier, Inspection Générale du Ministère, Direction de l'Inspection Pédagogique, Cellule de Communication) ;
- du Cabinet du Ministre ;
- du Secrétariat Général du Ministère ;
- des Directions centrales ;
- des Directions techniques ;
- des Directions déconcentrées ;
- des Organismes, Entreprises publiques et semi-publiques sous tutelle ;
- des Organes consultatifs et/ou délibératifs nationaux.

De tous ces différents organes, le volet "formation technique et professionnelle" est géré par deux directions techniques que sont la Direction de l'Enseignement Technique et la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles.

B- La Direction de l'Enseignement Technique (DET) et la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles (DFQP)

La DET et la DFQP sont deux directions techniques complémentaires dans la gestion des questions liées à la formation technique et professionnelle et à l'insertion des formés du système ETFP. Les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la DET et de la DFQP sont régis respectivement par

l'arrêté n° 083/MESFTP/DC/SGM/DET/SA du 31 juillet 2008 et l'arrêté n°027/MESFTP/DC/SGM/DFQP/SA du 13 février 2008.

1. Missions et attributions

a) La Direction de l'Enseignement Technique

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 083/MESFTP/DC/SGM/DET/SA du 31 juillet 2008 stipule que la Direction de l'Enseignement Technique est chargée de la conception, du pilotage, de l'exécution et du contrôle de la politique de l'Etat dans le domaine de l'Enseignement Technique, conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur.

A ce titre, elle a, entre autres attributions, de :

- mettre en œuvre, dans l'enseignement technique, la politique des programmes, des méthodes, des structures, des effectifs scolaires et d'allocation des ressources ;
- assurer le suivi de l'animation et de la supervision pédagogique des établissements, en liaison avec les Directions Techniques concernées ;
- planifier et organiser la formation continue des enseignants en relation avec les autres structures compétentes ;
- déterminer les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel enseignant ;
- veiller à l'application et au respect des programmes d'études en vigueur et à l'utilisation des manuels et autres matériels didactiques agréés et conformes aux programmes d'études ;
- définir les modalités de recrutement et de formation du personnel enseignant des établissements en relation avec les autres structures du Ministère.

b) La Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles

Aux termes des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 027/MESFTP/DC/SGM/DFQP/SA du 13 février 2008, la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles est l'organe chargé de la conception, du pilotage, de l'exécution et du contrôle de la politique de l'Etat en matière de formation, de spécialisation, de qualification professionnelle. Elle a également en charge la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle dans le sous- système de la formation professionnelle.

A ce titre, elle est chargée, entre autres, de :

- mettre en œuvre, dans le domaine de la formation, de la spécialisation et de la qualification professionnelle, la politique de l'Etat en matière de programmes, de méthodes, de structures, d'allocation des ressources et des effectifs des apprenants et formateurs, en collaboration avec les autres structures du ministère ;
- assurer le renforcement des capacités professionnelles des apprenants en vue de leur insertion sur le marché du travail ;
- promouvoir des formations adaptées au marché du travail en concertation avec la Confédération Nationale des Artisans du Bénin, la Chambre des Métiers et les autres organisations professionnelles ;
- concevoir les règles d'organisation de la formation professionnelle et de fonctionnement des Centres de formation professionnelle (CFP) et des Centres de Métiers (CM).

2. Organisation de la DET et de la DFQP

a) La Direction de l'Enseignement Technique

La Direction de l'Enseignement Technique est structurée en trois (3) services :

- le Service Administratif et Financier ;
- le Service de la Prévision, de la Scolarité et des Statistiques ;
- le Service de l'Organisation, du Suivi et de l'Evaluation de l'Enseignement Technique.

L'ensemble des attributions dont la DET a la charge est réparti entre ces trois services ayant, chacun à sa tête, un chef de service nommé par arrêté du ministre, sur proposition du directeur.

Chaque service est subdivisé en divisions entre lesquelles sont réparties les attributions dévolues au service.

b) La Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles

La Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles compte quatre (04) services, à savoir :

- un Service Administratif et Financier (SAF) ;
- un Service de l'Apprentissage Professionnel et de l'Alphabétisation Fonctionnelle (SAPAF) ;
- un Service de la Formation Professionnelle Continue et de l'Initiation Professionnelle (SFPCIP) ;
- un Service du Partenariat et de l'Education Entrepreneuriale (SPEE).

Chacun de ces quatre (4) services joue une partition dans la mise en œuvre de l'ensemble des attributions dévolues à la direction.

Le service est placé sous la responsabilité d'un chef de service nommé par arrêté du ministre, sur proposition du directeur.

Chaque service est subdivisé en divisions entre lesquelles sont réparties les attributions du service.

PARAGRAPHE 2 : Etat des lieux de la formation à l'ETFP au Bénin

A- Restitution des observations de stage

L'état des lieux sera consacré à la formation à l'ETFP telle qu'elle est dispensée pour en déceler non seulement les insuffisances mais aussi les atouts.

1. Cadre juridique et institutionnel

Sur le plan institutionnel, la formation technique et professionnelle est gérée par le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle à travers les différentes directions techniques et déconcentrées. A la faveur des travaux de la Table Ronde de l'Education tenue à Cotonou en 1997, l'ETFP est déclaré deuxième priorité du système éducatif béninois, après l'enseignement primaire. Le cadre juridique du sous-secteur ETFP est défini par la loi n° 2005-33 du 29 août 2005 portant modification de la loi n° 2003-17 du 17 octobre 2003 portant orientation de l'Education Nationale. Selon l'article 33 nouveau de cette loi, « l'enseignement secondaire technique et la formation professionnelle sont dispensés dans les cinq (5) catégories d'établissements ci-après :

- les collèges d'enseignement technique ;
- les lycées techniques ;
- les instituts et écoles de formation professionnelle ;

- les centres de formation professionnelle ;
- les centres de métiers.

La loi d'orientation sera renforcée par des dispositions réglementaires dont notamment les **décrets n° 2005-117 et 2005-118 du 17 mars 2005 portant respectivement orientation et introduction du système d'apprentissage de type dual dans l'ETFP au Bénin et certification des qualifications professionnelles par apprentissage.**

2. Les dispositifs de formation

La formation technique et professionnelle est organisée au Bénin à travers cinq (5) dispositifs.

a) L'Enseignement technique classique

L'enseignement technique classique est dispensé dans les lycées et collèges d'enseignement technique. Ce type de formation est conçu **pour permettre à l'apprenant d'acquérir à la fois des connaissances assez étendues ainsi que des qualifications pratiques essentielles en vue de l'exercice d'un métier.** L'enseignement technique classique se déroule en deux cycles ; l'accès au 1^{er} cycle est réservé aux apprenants ayant terminé la classe de cinquième (5^{ème}) de l'enseignement secondaire général. **Ce profil d'entrée paraît assez faible et ne peut favoriser l'acquisition de compétences techniques** qui se compliquent avec le développement effréné de la technologie.

L'offre de formation dans les établissements d'enseignement technique est variée et compte sept (7) filières pour trente-une (31) spécialités (cf. tableau ci-après) :

Tableau n° 1 : les spécialités, cycles, niveaux d'entrée, nombre d'années d'études et diplômes de sortie.

FILIÈRES	SPÉCIALITÉS	CYCLE	NIVEAU D'ENTRÉE	NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES	DIPLÔME DE SORTIE
STAG	Aide comptable	1	CEP+	3 ans	CAP
	Employé de bureau		Niveau 5ème		
	Secrétariat	2	BEPC	3 ans	BAC (G1, G2, G3)
	Comptabilité				
	Commerce				
STA	Production animale	1	CEP+	4 ans	BEAT
	Production végétale		Niveau 5ème		
	Production animale	2	BEPC, BEAT	4 ans	DEAT
	Production végétale				
	Pêche				
	Foresterie				
	Aménagement et équipement rural				
	Transformation agricole				
STI	Mécanique générale	1	CEP+ Niveau 5ème	3 ans	CAP
	Construction bâtiment				
	Électricité				
	Menuiserie				
	Mécanique Auto				
	Froid et climatisation				
	Opérateur géomètre				
	Plomberie				
	Revêtement				
	Construction métallique	2	BEPC, CAP	3 ans	DT, BAC-E, BAC-F1, F2, F3, F4
	Fabrication mécanique				
	Construction d'équipement mécano soudé				
	Bâtiment travaux publics				
	Électrotechnique				
	Électronique (F2)				
	OBB				
	Mécanique auto				
Froid et climatisation					

	Topographie				
	Dessin projet bâtiment				
	Construction métallique				
	Génie mécanique (E)				
	Installations et maintenance informatique				
	Eau et Assainissement				
STMS	Aides soignants	2	BEPC	2 ans	DIE
	Assistants sociaux			3 ans	DSF, DTL
	Techniciens sanitaires				
EFS	EFS	1	CEP+ Niveau 5ème	3 ans	CAP
	EFS	2	BEPC	3 ans	DTEFS
HR	Hôtellerie Restauration	1	CEP+ Niveau 5ème	3 ans	CAP
	Tourisme	2	CAP BEPC	3 ans	DT
	Hôtellerie Restauration				
STMA	Musique instrument guitare	1	Niveau 6 ^{ème}	3 ans	CAP
	Musique assistée par ordinateur				
	Graphisme				
	Arts textiles				

Source : DET

L'offre de formation ainsi présentée **paraît donc faible au regard des besoins de qualification de l'économie béninoise.**

La formation dans ces différentes filières et spécialités se déroule sur des **équipements et matériel pédagogiques insuffisants ou, lorsqu'ils existent, sont inadéquats, inadaptés aux exigences du marché de l'emploi.**

A titre illustratif, nous pouvons citer les cas du :

- Lycée Technique Coulibaly qui ne dispose que des équipements vieux de 20 à 30 ans. Dans la spécialité Electrotechnique par exemple, son laboratoire ne compte que 10 pupitres pour mesures et essais électroniques, 10 oscilloscopes, etc. pour 50 apprenants qui doivent passer 8 heures par semaine dans ce laboratoire.
- Lycée Technique Agricole MEDJI de SEKOU⁵ qui ne dispose que d'un tracteur et d'un motoculteur pour 1500 apprenants.
- Lycée Technique Agricole d'Adja-Ouèrè qui ne dispose d'aucun matériel dans la spécialité Foresterie (Appareil GPS, boussole du forestier, Compas, etc.) mais aussi pas de tracteur.
- Lycée Technique Industriel de Pobé qui, en Mécanique Générale, ne dispose que d'un Tour et d'une fraiseuse pour 50 apprenants ; en Mécanique Automobile, il ne dispose ni de Scanner, pour le diagnostic des pannes, ni de moteur à injection ; il n'a que deux vieux moteurs à carburateur pour 50 apprenants alors que les véhicules de nos jours sont électroniques et sont équipés de moteurs à injection.

La situation ainsi décrite est pareille dans presque tous les autres établissements techniques et de formation professionnelle.

La plupart des établissements ne disposent pas de bibliothèques dignes du nom en raison du coût élevé des manuels. Face à cette situation, des groupes de professeurs s'évertuent, ces dernières années à produire et à vendre des manuels pédagogiques aux apprenants.

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, nous notons que **le financement du système de formation technique et professionnelle demeure encore faible, très insuffisant** au regard de l'immensité des besoins.

⁵ Il est actuellement le plus grand lycée agricole du Bénin

L'enseignement technique et la formation professionnelle compte au total sept (07) inspecteurs pédagogiques. **Cet effectif paraît insuffisant pour assurer convenablement l'encadrement pédagogique des enseignants.** Ce déficit de l'effectif des inspecteurs constitue un frein au développement et à la dynamique des programmes d'étude et de formation, étant donné que ce sont ces derniers qui ont la charge de la conception et de la rédaction desdits programmes. La conséquence est que ces **programmes sont demeurés figés depuis des années.** Sur les soixante-dix (70) programmes que comporte le système, seuls cinq sont réalisés selon l'approche par compétence.

Par ailleurs, **le système est complètement en retard sur les technologies de l'information et de la communication.** Très peu d'établissements publics de formation technique et professionnelle vulgarisent ces technologies qui sont considérées aujourd'hui comme des outils de développement.

Le Document de Politique prévoit la création des cadres de concertation et de partenariat dont le **Conseil National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNETFP).** Ce cadre qui doit impliquer tous les acteurs de l'économie nationale dans le diagnostic, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de formation **n'est pas encore opérationnel.**

b) La formation professionnelle

Elle compte deux catégories de formations : les formations par apprentissage et les formations professionnelles qualifiantes.

- Les formations par apprentissage

Deux (2) dispositifs composent ces formations.

○ *La formation par apprentissage de type dual*

La formation par apprentissage de type dual est une formation qui permet à un apprenti, ayant le niveau du cours moyen, sachant lire et écrire le français et en apprentissage depuis au moins six (6) mois auprès d'un maître-artisan par un contrat d'apprentissage verbal ou écrit, de compléter ses formations théorique et pratique dans un centre de formation professionnelle ou un lycée privé ou public pendant une (1) journée par semaine et ce, pendant trois (3) ans. Au terme de la formation, il obtient, à la suite d'un examen national, le diplôme appelé "Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)".

○ *L'apprentissage traditionnel rénové*

L'apprentissage traditionnel rénové est la formation qui se fait sur la production dans un atelier ou une entreprise artisanale où l'apprenti se trouve dans les liens d'un contrat d'apprentissage verbal ou écrit avec un maître-artisan à qui incombe souvent la responsabilité de dispenser la formation initiale. Pour moderniser cette formation et la rendre plus structurée et formelle, **des matrices de compétences sont conçues et mises en œuvre dans le but de favoriser l'organisation, après trois (3) années de formation, d'un examen national sanctionné par un diplôme appelé "Certificat de Qualification aux Métiers (CQM⁶)"**. Cet examen va remplacer progressivement les cérémonies traditionnelles de libération.

Comme nous pouvons le constater, l'apprentissage au Bénin, qu'il soit de type dual ou de type traditionnel rénové, n'exige pas un niveau d'instruction ou tout au plus le niveau cours moyen. Dans ce cas comme dans celui de la formation technique classique, **il se pose le problème de faible profil d'entrée des apprenants.**

⁶ Ce certificat sera organisé, pour la première fois, courant 2013

- Les formations qualifiantes

Les formations qualifiantes se déroulent sous deux formes : la Formation professionnelle par alternance post-éducation de base et la Formation professionnelle de courtes durées (initiale et continue).

○ *La Formation professionnelle par alternance post-éducation de base*

Le dispositif de formation professionnelle par alternance post-éducation de base est conçu et mis en œuvre à la fin de l'année 2010 au profit des jeunes déscolarisés tardifs, des diplômés sans emploi et de toutes autres personnes ayant le niveau de la classe de 3^{ème} au moins, désireux d'acquérir des compétences professionnelles en vue d'exercer un métier. La formation est modulaire et se déroule en deux (2) années réparties en 15 mois dans le centre de formation et 07 mois de stage dans les ateliers ou entreprises. Elle est sanctionnée par une Attestation de Qualification Professionnelle (AQP). L'objectif de cette formation est d'amener les formés à s'installer à leur propre compte.

○ *La Formation professionnelle de courtes durées (initiale et continue)*

Elle concerne tous les types de formation permettant à :

- un non professionnel d'acquérir des compétences professionnelles pointues dans un métier ;
- un professionnel d'atteindre un niveau plus élevé d'éducation formelle ou d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine nouveau, ou encore d'améliorer les

qualifications professionnelles déjà acquises dans une activité économique donnée.

Dans les documents stratégiques du sous-secteur, il est prévu une période de stage pour les apprenants en vue de leur permettre de compléter leurs pratiques du métier de même que l'implication des professionnels du monde du travail dans la formation et l'encadrement des apprenants. Malheureusement, **faute d'un cadre de partenariat entre les établissements publics et les entreprises mais aussi, d'un mécanisme d'accompagnement des apprenants pour la recherche d'une structure d'accueil pour le stage professionnel**, la pratique professionnelle recherchée n'est pas atteinte.

Dans le secteur de l'artisanat, le mode d'acquisition des connaissances et pratiques du métier est fondé sur les facultés d'observation de l'apprenti. **Il n'existe ni programme de formation écrit ni cours théorique**. Le ratio d'encadrement est très bas à cause du nombre parfois élevé d'apprentis dans les ateliers.

Les faiblesses du système de formation par apprentissage sont elles aussi nombreuses. Ces **faiblesses sont liées soit aux rapports dans le processus de production soit au mode de transmission des connaissances**.

Le bas niveau d'instruction du maître artisan constitue également une faiblesse du système d'apprentissage.

Le problème de la qualité des formateurs est si préoccupant que le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle a pris, le 19 août 2008, **un arrêté portant profil et mode de recrutement des formateurs des centres de métiers et des centres de formation professionnelle sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle**.

B- Inventaire des éléments de l'état des lieux de la formation à l'ETFP

L'inventaire des éléments de l'état des lieux nous permet de ressortir les forces et les faiblesses de la formation à l'ETFP.

1. Inventaire des atouts (forces)

L'analyse de l'état des lieux de la formation à l'ETFP révèle un certain nombre d'atouts que les acteurs du système peuvent exploiter pour rendre plus performante la formation à l'ETFP en vue de favoriser l'insertion professionnelle des formés. Il s'agit notamment de :

- l'existence d'un document de politique de la réforme de l'ETFP ;
- l'existence d'un cadre juridique et institutionnel de la formation technique et professionnelle ;
- l'existence du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education ;
- la mise en place d'un Conseil National de l'ETFP ;
- la diversification des offres de formation.

2. Inventaire des problèmes

L'analyse de l'état des lieux de la formation à l'ETFP révèle quelques insuffisances qui nuisent à l'efficacité du système, compromettant ainsi les chances d'insertion professionnelle des apprenants. Ces insuffisances concernent :

- les mauvaises conditions d'enseignement ;
- l'inexistence d'un partenariat formel entre les établissements et les entreprises ;
- l'insuffisance d'encadrement pédagogique des enseignants ;

- l'inadéquation des programmes d'enseignement à l'évolution des réalités socio-économiques du Bénin ;
- le retard technologique des établissements ;
- le faible profil d'entrée des apprenants ;
- l'inadéquation de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi ;
- le faible niveau de professionnalisme des formés ;
- la faible intervention des professionnels dans le système de formation ;
- l'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques dans les établissements d'ETFP.

SECTION 2 : Ciblage de la problématique

Dans cette rubrique, nous allons, dans un premier temps, procéder au choix de la problématique et à la formulation du sujet de notre étude et, dans un second temps, spécifier cette problématique, et approfondir la compréhension du sujet à travers la vision globale de résolution.

PARAGRAPHE 1 : Choix de la problématique de l'étude et formulation du sujet

Il nous faut d'abord regrouper les problèmes dégagés par centres d'intérêts.

A- Regroupement des problèmes par centres d'intérêts

Tous les problèmes ci-dessus dégagés seront regroupés par centre d'intérêt afin de dégager les problématiques possibles.

Tableau n° 2 : Regroupement des problèmes par centre d'intérêt

N°	Centre d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Libellés de la problématique
01	Adéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi	Faible adéquation des programmes d'enseignement à l'évolution des réalités socio-économiques	Inadéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi	Problématique de l'adéquation des formations avec les besoins du marché de l'emploi
		Inadéquation de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi		
		Faible intervention des professionnels dans le système de formation.		
02	Qualité de la formation à l'ETFP	Mauvaises conditions d'enseignement	Mauvaise qualité de la formation à l'ETFP	Problématique de l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP
		Insuffisance d'encadrement pédagogique des enseignants		
		Faible profil d'entrée des apprenants à ETFP		
		Faible niveau de professionnalisme des formés		
		Insuffisance en quantité et en qualité d'enseignants		
		Insuffisance et inadéquation des équipements et matériel pédagogiques		
03	Pilotage du système de formation à l'ETFP	Inexistence d'un partenariat formel entre les établissements et les entreprises	Mauvais pilotage du système de formation à l'ETFP	Problématique de l'amélioration du pilotage du système de formation à l'ETFP
		Absence d'un cadre de concertation opérationnelle entre le secteur public et les acteurs du monde économique		
		Inexistence d'un mécanisme de suivi des formés		
		Insuffisance du financement du sous-secteur		
		Inexistence d'un dispositif d'orientation des élèves et apprenants.		

Source : Enquête personnelle

Il apparaît à l'analyse que la résolution des problématiques ci-dessus dégagées s'avère indispensable pour une formation technique et professionnelle efficace, vecteur du développement socio-économique du Bénin.

A- Identification de la problématique et formulation du sujet

Le choix de notre problématique tiendra compte essentiellement des défis actuels liés à la formation technique et professionnelle en tant que précieux instrument devant favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. A cet effet, nous avons ciblé trois (03) problématiques qui intègrent l'ensemble des préoccupations liées à la formation technique et professionnelle. La résolution

de ces problématiques doit permettre de rendre tout le système de l'ETFP performant.

Il s'agit de :

- **la problématique de l'adéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi ;**
- **la problématique de l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP ;**
- **la problématique de l'amélioration du pilotage du système de formation à l'ETFP.**

Le cadre de notre étude n'étant pas approprié pour aborder l'ensemble des problématiques dégagées, nous avons décidé de choisir celle qui nous semble la plus déterminante, et dont la résolution contribuera un tant soit peu, et par effet d'entraînement, à la maîtrise des autres problématiques.

En effet, la problématique relative à l'adéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi et celle ayant trait au pilotage du système de formation à l'ETFP vont être sûrement progressivement réglées avec la perspective de la création de l'Agence Nationale de Formation pour la Reconversion et l'Insertion des Jeunes (ANFPRIJ) et de l'Institut National d'Ingénierie de Formation pour le Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF) d'une part, et du démarrage des activités du Conseil National de l'ETFP, d'autre part. Ces trois organes⁷ sont prévus pour apporter, dans une certaine mesure, des solutions aux problématiques susmentionnées et permettre au système non seulement d'évoluer avec son environnement mais aussi d'être mieux piloté. Ces deux problématiques étant sans enjeu pour notre travail en

⁷ Le CNETFP vient d'être installé ; les projets de décret devant régir l'ANFPRIJ et l'INIFRCF sont déjà élaborés et attendent d'être introduits en Conseil des Ministres

raison des initiatives en cours dans le sous-secteur, nous retenons de mener la présente étude sur la problématique de l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP.

Il s'agira donc pour nous d'apporter notre contribution à l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP en vue de favoriser l'insertion professionnelle des produits de ce système de formation.

Rappelons que le problème général lié à cette problématique est celui de la mauvaise qualité des formations à l'ETFP. A cette problématique se rattachent les problèmes spécifiques ci-après :

- les mauvaises conditions d'enseignement ;
- l'insuffisance d'encadrement pédagogique des enseignants ;
- le faible profil d'entrée des apprenants à l'ETFP ;
- le faible niveau de professionnalisme des formés ;
- l'insuffisance en quantité et en qualité d'enseignants ;
- l'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques.

Il convient à présent de spécifier cette problématique et d'aborder la vision globale de sa résolution.

PARAGRAPHE 2 : Spécification de la problématique retenue et vision globale de résolution

A- Spécification de la problématique de l'étude

La problématique étant dégagée, il nous paraît nécessaire de préciser que le présent travail est une étude qui ressort le diagnostic du système de formation à l'ETFP et à cet effet, il ne nous sera pas possible de faire une étude exhaustive des problèmes spécifiques liés à notre problématique mais nous nous

contenterons de sélectionner ceux qui nous paraissent les plus pertinents pour faire l'objet de notre réflexion.

En effet, le système de formation technique et professionnelle performant doit favoriser, selon les objectifs affichés dans le document de politique et d'orientation du sous-secteur de l'ETFP, l'insertion professionnelle des formés, à travers une formation de qualité. La formation technique et professionnelle se positionne donc comme un moyen de lutte contre le chômage des jeunes, soit en facilitant leur insertion dans des emplois rémunérés, soit en les dotant des instruments requis pour s'installer à leur propre compte. Pour parvenir à cette finalité, l'amélioration de la qualité de la formation dispensée à l'ETFP devient déterminante pour l'intérêt de l'Etat béninois.

Les problèmes spécifiques identifiés ci-dessus peuvent se ramener principalement aux trois indiqués ci-après, l'outil de sélection utilisé pour faire ce choix étant le degré de complexité desdits problèmes spécifiques. Il s'agit de :

- **problème spécifique n°1** : insuffisance d'encadrement pédagogique des enseignants
- **problème spécifique n°2** : faible niveau de professionnalisme des formés.
- **problème spécifique n°3** : inadéquation et insuffisance des équipements et matériel pédagogiques.

La résolution de ces trois (03) problèmes spécifiques qui sont des manifestations du problème général relatif à la mauvaise qualité de la formation à l'ETFP, nous paraît pertinente pour la résolution globale de la problématique retenue.

B- Vision globale de résolution de la problématique

Une fois la problématique spécifiée et les problèmes spécifiques à résoudre retenus, il importe de préciser la vision globale pouvant permettre d'analyser et de résoudre les problèmes spécifiques retenus.

Ainsi, pour la résolution du problème spécifique n°1 relatif à l'insuffisance d'encadrement pédagogique des enseignants, nous proposons une approche générique qui consistera à augmenter l'effectif des inspecteurs Pédagogiques de l'enseignement technique et à les doter de moyens adéquats pour assurer l'encadrement pédagogique des enseignants.

Quant au problème spécifique n°2 concernant le faible niveau de professionnalisme des formés, nous proposerons que sa résolution passe par l'institution de stage professionnel et l'affectation de plus de crédits horaires aux travaux pratiques.

Enfin, pour la résolution du problème spécifique n°3 relatif à l'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques dans la plupart des établissements, nous suggérerons la mise en place d'une politique de dotation des établissements d'ETFP en matière d'équipements et de matériel pédagogiques.

La vision globale de résolution précédemment spécifiée peut être restituée en dix étapes successives, à savoir :

- état des lieux de base ;
- fixation des objectifs à atteindre ;
- identification des causes supposées être à la base des problèmes spécifiques ;
- formulation des hypothèses de recherche ;

- établissement du tableau de bord de l'étude ;
- revue de littérature et de modèles théoriques d'analyses ;
- choix des outils de collecte et d'analyse des données ;
- collecte et analyse des données ;
- établissement du diagnostic ;
- approches de solutions et conditions de mise en œuvre.

CHAPITRE DEUXIEME

DUCADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'ETFP

SECTION 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Il s'agira pour nous, dans un premier temps, de procéder à la fixation des objectifs de notre étude et d'en formuler les hypothèses puis, dans un second temps, de déterminer la démarche méthodologique à suivre.

PARAGRAPHE 1 : Objectifs, hypothèses et revue de littérature

Nous procéderons dans cette rubrique à la fixation des objectifs, à la formulation des hypothèses de recherche et à la revue de littérature.

A- Fixation des objectifs et formulation des hypothèses

La formulation des hypothèses de recherche dépend des objectifs fixés.

1. Fixation des objectifs

Elle se fera en termes d'objectif général par rapport au problème général et d'objectifs spécifiques par rapport aux problèmes spécifiques retenus.

a) Objectif général

L'objectif général de notre étude est de contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP pour favoriser une meilleure insertion professionnelle des formés.

b) Objectifs spécifiques

Ils seront formulés à partir des problèmes spécifiques identifiés.

Ainsi, pour le problème spécifique n° 1, il est question de proposer des actions concrètes dans le sens d'assurer un meilleur encadrement pédagogique des enseignants.

S'agissant du problème spécifique n° 2, l'objectif est de proposer l'institution de stage professionnel obligatoire avec plus de temps de travaux pratiques au cours de la formation.

Quant au problème spécifique n° 3, il est question de proposer des approches de solutions pour assurer les formations sur des équipements modernes et en nombre suffisant.

2. Causes et hypothèses liées aux problèmes en résolution

Les causes et les hypothèses sont relatives aux problèmes spécifiques retenus. Il convient de signaler qu'elles sont celles que nous pressentons être à la base des différents problèmes identifiés. Ces causes et hypothèses seront soit confirmées, soit infirmées par nos enquêtes sur le terrain.

a) Cause et hypothèse liées au problème spécifique n° 1

Le problème spécifique n° 1 relatif à l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants peut avoir trois causes possibles, à savoir :

- le manque de ressources matérielles et financières pour organiser l'encadrement dans tous les établissements ;
- le manque de disponibilité des inspecteurs pour organiser l'encadrement ;
- l'insuffisance du nombre d'inspecteurs pédagogiques ;

Si la cause n° 1 (manque de ressources matérielles et financières pour organiser l'encadrement) peut expliquer ce problème spécifique, elle reste néanmoins partielle car les ressources matérielles et financières ne suffisent à elles seules pour réussir une mission ; il faut bien la disponibilité de ressources humaines comme semble le confirmer l'assertion selon laquelle : « une mission, des hommes et des moyens ».

En ce qui concerne la cause n° 2 (le manque de disponibilité des inspecteurs pour organiser l'encadrement), elle n'est pas opérante dans la mesure où la mission première de l'inspecteur pédagogique est l'encadrement des enseignants. Il n'est donc pas compréhensible le manque de temps de l'inspecteur puisse être évoqué pour justifier l'insuffisance de l'encadrement des enseignants.

S'agissant de la cause n° 3 (insuffisance du nombre d'inspecteurs pédagogiques), elle paraît plus plausible. En effet, la formation à l'ETFP au Bénin est dispensée actuellement dans sept (7) filières pour trente-une (31) spécialités réparties sur tout le territoire national ; or pour ces spécialités, il n'existe que sept (7) inspecteurs pédagogiques. Il est évident qu'avec cet écart la charge qui pèse sur un inspecteur est considérable et ne manquera pas de produire un effet négatif sur l'encadrement des enseignants. C'est pourquoi, nous estimons que cette dernière cause, même si elle ne peut expliquer à elle seule le déficit constaté dans l'encadrement, en est la principale.

Nous pouvons donc formuler **l'hypothèse spécifique n°1** ainsi qu'il suit : **l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants est due au déficit en personnel dans la catégorie des inspecteurs pédagogiques de l'ETFP.**

b) Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°2

Le problème spécifique n° 2 porte sur le faible niveau de professionnalisme des formés. Pour ce problème, nous avons identifié trois causes possibles. Elles sont les suivantes:

- la prépondérance de la théorie sur la pratique au cours de la formation ;
- la faible intervention des professionnels dans la formation ;

- l'absence de stage professionnel.

La formation technique et professionnelle prépare l'apprenant à la vie professionnelle au terme de sa formation. C'est donc au cours de son cursus qu'il apprend la pratique de l'activité qu'il exercera dans la vie active. Actuellement, le système ETFP prévoit 30% de crédits horaires de pratique contre 70% de cours théorique, ce qui ne répond pas aux objectifs de la formation professionnelle qui veulent que la formation soit plus axée sur la pratique professionnelle. Cependant, cette cause ne peut à elle seule expliquer le faible niveau de professionnalisme des apprenants.

La faible intervention des professionnels dans la formation (cause n° 2) ne peut non plus expliquer le faible niveau de professionnalisme des apprenants en dépit de tout ce que ces apprenants peuvent gagner de leurs apports en expériences.

En revanche, le stage professionnel met l'apprenant en situation de travail, au contact des réalités du monde professionnel, ce que la formation professionnelle classique ne peut offrir quel que soit le soin qu'on y mettra ; c'est parfois le lieu pour combler les lacunes éventuelles accumulées au cours de la formation. C'est pourquoi la cause n° 3 nous semble être, au regard des causes possibles identifiées, le facteur essentiel du professionnalisme de l'apprenant.

Nous pouvons donc formuler **l'hypothèse spécifique n° 2 de la façon suivante:**

L'absence de stage professionnel est à l'origine du faible niveau de professionnalisme des apprenants du système ETFP

c) Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°3

Le problème spécifique n° 3 évoque l'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques de formation dans la plupart des établissements. A ce problème spécifique, nous avons supposé, trois causes possibles ci-après:

- le manque de ressources financières ;
- la mauvaise utilisation des équipements et matériel pédagogiques ;
- l'absence d'une politique de renouvellement des équipements.

La cause n°1 relative au manque de ressources financières ne semble pas expliquer suffisamment la question de l'inadéquation et de l'insuffisance des équipements dans les établissements d'ETFP. Il est vrai que le coût élevé de ces équipements et la crise économique mondiale constituent un handicap non négligeable à leur acquisition en nombre suffisant et à leur renouvellement périodique. Il faut reconnaître que l'absence de ressources financières n'a pas empêché la création de nouveaux établissements pendant que les anciens sont sous-équipés.

En ce qui concerne la mauvaise utilisation de ces équipements et matériel (cause n° 2), il est vrai qu'elle contribue à la dégradation précoce desdits équipements mais ne saurait être la cause principale du problème en résolution.

La cause fondamentale ici reste l'absence d'une politique soutenue d'acquisition et de renouvellement des équipements des établissements d'ETFP.

Il semble donc évident que le problème de l'inadéquation et de l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques trouve sa justification

dans l'absence d'une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements.

On pourrait alors formuler **l'hypothèse spécifique n°3** ainsi qu'il suit :

L'absence d'une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements et matériel pédagogiques des établissements d'ETFP est à l'origine de l'inadéquation et de l'insuffisance desdits équipements.

La problématique choisie, les problèmes spécifiques retenus, les objectifs poursuivis, les causes supposées être à la base des problèmes et les hypothèses de travail ci-dessus exposés peuvent être synthétisés dans le tableau de bord de l'étude ci-après :

Tableau n° 3. Tableau de bord de l'étude

Niveau d'analyse	Problèmes	Objectifs	Causes	Hypothèses
NIVEAU GENERAL	<u>Problème général</u> Mauvaise qualité de la formation à l'ETFP	<u>Objectif général</u> Contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation à ETFP pour favoriser l'insertion professionnelle des formés	<u>Cause générale</u> -	<u>Hypothèse générale</u> -
NIVEAUX SPECIFIQUES	<u>Problème spécifique n° 1</u> L'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants	<u>Objectif spécifique n° 1</u> Proposer des actions concrètes dans le sens d'assurer un meilleur encadrement pédagogique des enseignants	<u>Cause spécifique n° 1</u> Le déficit en personnel dans la catégorie des inspecteurs pédagogiques de l'ETFP	<u>Hypothèse spécifique n° 1</u> L'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants est due au déficit en personnel dans la catégorie des inspecteurs pédagogiques de l'ETFP
	<u>Problème spécifique n° 2</u> Le faible niveau de professionnalisme des apprenants de l'ETFP	<u>Objectif spécifique n° 2</u> proposer l'institution de mise en stage obligatoire des apprenants	<u>Cause spécifique n° 2</u> Absence de stage professionnel	<u>Hypothèse spécifique n° 2</u> L'absence de stage professionnel est à l'origine du faible niveau de professionnalisme des apprenants du système ETFP
	<u>Problème spécifique n° 3</u> L'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques	<u>Objectif spécifique n° 3</u> Suggérer des approches de solutions pour assurer les formations sur des équipements modernes et en nombre suffisant	<u>Cause spécifique n° 3</u> Absence d'une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements et matériel pédagogiques	<u>Hypothèse spécifique n° 3</u> L'absence d'une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements et matériel pédagogiques est à l'origine de l'inadéquation et de l'insuffisance desdits équipements

Source : Ce tableau a été réalisé par nous-même à partir de nos observations de stage.

B- Revue de littérature

Il est question ici pour nous de présenter la revue de la littérature qui constitue le point des connaissances doctrinales, des apports théoriques et pratiques déjà consacrés au thème de notre étude. Dans ce cadre, nous allons exposer les contributions antérieures à la résolution des problèmes spécifiques de notre étude.

A cet effet, nous avons procédé à une exploration documentaire qui nous a permis de constater qu'en dehors des documents de politique du sous-secteur ETFP, la documentation existante est constituée majoritairement de rapports d'études réalisées sur différents aspects du système ETFP. Les sujets abordés par ces études sont très peu variés. On peut noter les questions relatives à la baisse des effectifs, à l'efficacité interne et externe et à l'évaluation globale du système ETFP. Toutefois, nous avons pu noter une littérature non moins importante sur la finalité de la formation technique et professionnelle, c'est-à-dire les préoccupations relatives à l'insertion des jeunes formés dans le système.

Ainsi, pour montrer le rôle que ce sous-secteur est appelé à jouer dans le développement socio-économique d'un pays et son caractère dynamique, il est écrit **dans le préambule du Document de Politique et d'Orientation de l'ETFP** adopté par le Conseil des Ministres le 28 mars 2001 ce qui suit :

« Les grandes orientations de l'économie du XXI^e siècle, consécutives aux grandes mutations dans la société, appellent d'importantes innovations et des initiatives courageuses dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. Les systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle doivent s'adapter aux exigences de la mondialisation, à l'évolution constante des sciences et des technologies dont celles de

l'information et de la communication susceptibles d'induire de nombreuses répercussions sur les plans socioculturel et économique ».

Ainsi libellée, cette déclaration vient corroborer notre préoccupation par rapport au problème de l'inadéquation et de l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques. Nous comprenons donc que l'ETFP, dans tous ses différents aspects, doit s'adapter « *à l'évolution constante des sciences et des technologies dont celles de l'information et de la communication susceptibles d'induire de nombreuses répercussions sur les plans socioculturel et économique* ».

Déjà en juillet 2004, le **Rapport National sur le Développement de l'Education (PP 66-67)**, réalisé par l'INFRE à l'occasion de la quarante-septième (47^{ème}) session de la Conférence Internationale de l'Education, attirait l'attention des acteurs du système ETFP sur le fait que : « l'insuffisance et le coût élevé des équipements et du matériel didactique jouent très négativement sur la qualité de la formation. Les supports pédagogiques sont quasi inexistantes dans certaines filières industrielles ».

Le problème soulevé par ce rapport se pose encore aujourd'hui au système avec plus d'acuité et il suffit de se référer aux illustrations faites dans la restitution de l'état des lieux pour s'en apercevoir.

En matière de formation technique et professionnelle, l'expérience tunisienne est le meilleur exemple. Dans ce pays, la formation est réalisée entre le centre de formation et l'entreprise selon un découpage préalablement établi et concerté dont la moyenne est de 50% au centre et 50% en entreprise. C'est seulement en cas d'absence d'entreprises formatrices que la formation se réalise entièrement dans le centre avec un stage d'application d'une durée d'un mois pour chaque année de formation.

Dans son **Bilan du système éducatif national au 30 juin 2012**, le Conseil National de l'Education⁸ déclare : « Au niveau de l'enseignement technique classique, il est constaté une très faible dotation de moyens ne permettant pas d'assurer un enseignement de qualité dans les établissements due à une grande instabilité institutionnelle qui finit par entraîner un manque de leadership et une très faible coordination entre les acteurs. ». Les raisons de la mauvaise qualité de la formation à l'enseignement technique et professionnel sont donc très profondes et diverses.

PARAGRAPH 2 : Choix de la méthodologie de l'étude

La méthodologie que nous avons adoptée comprend deux approches, à savoir une approche théorique et une approche empirique.

A- Approche théorique

Nous examinerons ici les normes et repères d'amélioration retenus ainsi que les outils d'analyse des données collectées. Ces normes et repères seront présentés pour chaque problème spécifique en vue de sa résolution. Il s'agira donc de faire ressortir à cette étape de notre étude les aspects concrets qui montreront qu'il y a amélioration du problème en résolution.

1. Approche théorique de résolution du problème général

L'amélioration de la qualité de la formation à l'enseignement technique et la formation professionnelle au Bénin contribuera à coup sûr à l'efficacité externe du système et favorisera, de ce fait, l'insertion professionnelle des formés. Cette amélioration passe par la résolution des problèmes spécifiques identifiés. Une fois ces problèmes résolus, la qualité de la formation sera améliorée.

⁸ Le CNE est chargé fondamentalement de formuler des recommandations en direction des ministères chargés de l'éducation sur le système éducatif

2. Approche théorique de résolution des problèmes spécifiques

a) Le problème de l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants

Nous dirons que ce problème connaîtra une amélioration quand il sera mis en place un plan de recrutement en nombre suffisant d'inspecteurs pédagogiques redéployés dans tous les départements du Bénin pour assurer l'encadrement des enseignants.

b) Le problème du faible niveau de professionnalisme des formés de l'ETFP

Le problème spécifique n° 2 sera considéré comme résolu lorsque le stage professionnel en cours et en fin de formation sera institué et rendu obligatoire avec un suivi rigoureux des apprenants.

c) Le problème de l'inadéquation et de l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques

Le problème spécifique n° 3 sera résolu s'il existe une politique de dotation des établissements d'ETFP en équipements et matériel pédagogiques modernes et en quantité suffisante.

En ce qui concerne les seuils de décision qui nous permettront de vérifier chacune des hypothèses formulées dans le tableau de bord, nous dirons qu'une hypothèse est vérifiée si 55% au moins des enquêtés se prononcent en sa faveur.

B- Approche empirique

Elle s'est faite à travers la documentation, les travaux de terrain le dépouillement et le traitement des données.

1. Documentation

Il s'agit de la recherche documentaire. Celle-ci s'est basée sur la bibliographie existante et disponible sur place, dans les bibliothèques et centres de documentation des institutions et s'intéressant aux questions de formation technique et professionnelle. A cet effet, il a été répertorié des ouvrages généraux et spécifiques ainsi que des rapports d'études et de travaux divers.

- ✓ *Les ouvrages généraux* : ils ont été consultés à la bibliothèque de l'Agence Française de Développement, sur le site de l'UNESCO, au Ministère chargé de l'emploi et dans les structures du Ministère chargé de la formation technique et professionnelle ; etc.
- ✓ *Les ouvrages spécifiques* : il s'agit de ceux liés à la formation technique et professionnelle. Ils ont été consultés au MESFTPRIJ et au Ministère en charge du développement.
- ✓ Quant aux *études et travaux*, il s'agit de ceux réalisés par les institutions internationales comme l'UNESCO, l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Programme des Nations Unies pour le Développement et autres Partenaires Techniques et Financiers nationaux et étrangers.

Cette recherche documentaire a été également appuyée par la bibliographie virtuelle disponible sur Internet. Ainsi, il a été possible de consulter de nombreux documents abordant les questions de la formation technique et professionnelle et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Dans l'ensemble, les différents documents consultés ont permis d'exposer les concepts et réflexions développés par différents auteurs sur les questions abordées.

2. Travaux de terrain

Il s'agit des travaux exécutés pour constituer la base de données nécessaire à la présente étude (enquêtes et entrevues, etc.). A cet effet, il a été constitué un questionnaire et des fiches de collecte de données et d'investigations sur la base d'un échantillonnage.

a) Enquêtes et entrevues

Les enquêtes et les entrevues ont constitué la base fondamentale de collecte des données. A cet effet, il a été distingué :

- ✓ les enquêtes et entrevues auprès des groupes cibles à l'aide du questionnaire : elles ont permis d'apprécier leurs opinions sur la qualité de la formation technique et professionnelle et, au besoin, les solutions qu'ils préconisent en vue de son amélioration ;
- ✓ les discussions et sondages en focus group à l'aide du guide d'entretien : ils ont permis de recueillir leurs appréciations sur la qualité de la formation à l'ETFP et les questions de l'insertion des produits.

b) Echantillonnage

Le cadre de notre étude a été le MESFTP, à travers ses différentes structures notamment la DET, la DFQP et la DIP. Nous avons visité aussi certains établissements tels que le Lycée Agricole Médji de Sékou et le Lycée Technique Coulibaly. Nous avons ciblé essentiellement les enseignants, les apprenants du système ETFP, les chefs d'établissements, les membres du bureau de l'Association des Parents d'Elèves et les responsables de l'administration centrale du ministère chargé de la formation technique et professionnelle. C'est le principe de choix raisonné qui a permis de sélectionner ces personnes ou groupes de personnes impliquées d'une manière ou d'une autre dans les questions de la formation technique et professionnelle.

Pour les enquêtes et entrevues, notre échantillon se compose de 50 individus répartis comme le présente le tableau ci-après :

Tableau n° 4 : Effectifs de chaque catégorie de la population

Population enquêtée	Effectifs
Formateurs et chefs d'établissement	20
Autorités administratives en fonction ou ayant servi dans le système	5
Apprenants ayant déjà terminé leur formation dans les établissements d'enseignement technique	15
Membres du Bureau de l'Association des Parents d'Elèves	10
TOTAL	50

Source : Enquête personnelle

L'échantillon que nous avons retenu est donc composé de vingt (20) formateurs et Chefs d'établissements, cinq (5) autorités de l'administration centrale en fonction ou ayant servi dans le système, quinze (15) apprenants ayant déjà terminé leur formation dans les établissements d'enseignement technique et dix (10) membres de bureau APE.

a) Dépouillement et traitement des données

Le questionnaire et la fiche d'enquêtes ont été dépouillés de façon manuelle. Les données dépouillées ont été traitées au moyen du logiciel Excel. Ces données seront présentées et analysées.

SECTION 2 : Vérification des hypothèses et recommandations pour une amélioration sensible de la qualité de la formation à l'ETFP

Nous présenterons ici les résultats de nos investigations, puis nous procéderons à leur analyse, ce qui permettra d'établir nos diagnostics et de proposer des approches de solutions.

PARAGRAPHE 1 : Enquêtes et vérification des hypothèses

A- Réalisation des enquêtes, difficultés rencontrées et limites des données

1. Réalisation des enquêtes

Le questionnaire a été adressé prioritairement à tous ceux qui ont une bonne connaissance du système ETFP. Nous avons, pour ce faire, ciblé 50 personnes. L'objectif principal de notre démarche est de déceler les causes réelles se trouvant à la base des problèmes spécifiques de la problématique en résolution et, par conséquent, de vérifier les hypothèses émises.

Les entretiens ont été prioritairement réalisés avec les responsables administratifs du ministère et les chefs d'établissement.

Les entretiens avec ces autorités ont porté sur leur appréciation de la qualité de la formation à l'ETFP, les problèmes liés à la mauvaise qualité de la formation, leurs causes ainsi que les approches de solutions en vue de son amélioration.

S'agissant de la phase de collecte des données sur le terrain, elle a duré du 13 novembre au 05 décembre 2012.

2. Difficultés rencontrées et limites des données

Lors de la collecte des données, quelques difficultés se sont présentées à nous et ont constitué des obstacles au bon déroulement de l'enquête. Il s'agit d'abord, de l'indisponibilité des interlocuteurs qui avaient très peu de temps à nous consacrer, compte tenu de leurs occupations quotidiennes. Certains interlocuteurs se sont montrés réticents dans la livraison des informations. Ils ne voulaient pas être auteurs de propos malveillants contre le système. Avec ces gens, les échanges n'ont pas été très ouverts étant donné qu'ils ne sont pas rassurés de l'utilisation qui sera faite de leur appréciation sur le système. D'autres, en revanche, se sont montrés disponibles mais semblaient ne pas détenir les informations recherchées.

Une autre difficulté rencontrée reste institutionnelle. En effet, depuis le 28 mai 2011, le MESFTP est devenu théoriquement MESFTPRIJ à la faveur de la formation du nouveau gouvernement suite à la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011. Malgré le nouveau volet "Reconversion et Insertion des Jeunes", le MESFTPRIJ est demeuré régi par le décret n°2007-441 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du MESFTP, jusqu'à novembre 2012. La rédaction des nouveaux arrêtés portant AOF des structures du MESFTPRIJ est encore à l'étape de projet. Face à cette situation anormale, nous avons éprouvé des difficultés pour la dénomination à retenir.

S'agissant des limites des données recueillies, elles concernent surtout la subjectivité de certaines opinions émises. En effet, certains ont été très critiques vis-à-vis de l'état actuel de la formation à l'ETFP alors que d'autres ont feint de ne pas voir les faiblesses du système avec la même acuité.

3. Présentation et analyse des données de l'enquête

Les résultats de notre enquête sont présentés et analysés en tenant compte de chaque problème spécifique à résoudre.

a) Problème de l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants

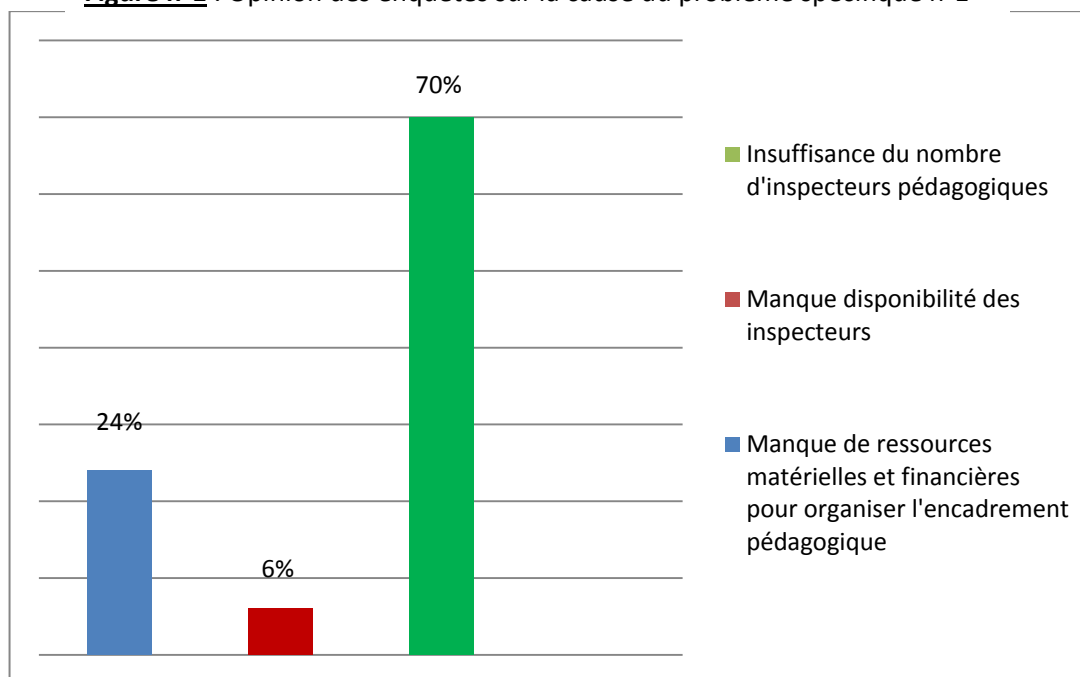
Il ressort du questionnaire adressé aux différents individus de notre échantillon que les enquêtés comprennent l'importance de l'encadrement pédagogique des enseignants dans la formation de qualité. Cette tendance se confirme à travers les réponses à la question : « Pensez-vous que le défaut d'encadrement pédagogique des enseignants puissent compromettre la qualité des formations dispensées à l'ETFP ? ». A cette question, la majorité des enquêtés ont répondu par l'affirmative.

Lorsque, de façon spécifique, nous avons cherché à connaître les raisons qui peuvent expliquer le faible encadrement pédagogique des enseignants, les réponses données par les enquêtés sont diversifiées ; elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 5 : réponses des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°1

Causes	Effectifs	Fréquences relatives
manque de ressources matérielles et financières pour organiser l'encadrement pédagogique	12	24%
manque de disponibilité des inspecteurs	03	6%
insuffisance du nombre d'inspecteurs pédagogiques	35	70%
Autres	0	-
TOTAL	50	100%

Source : Résultats de notre enquête

Figure n°1 : Opinion des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°1

Source : Réalisé à partir du tableau n° 5

Il ressort de ces données que 70% des personnes enquêtées retiennent la cause de l'insuffisance du nombre d'inspecteurs pédagogiques comme étant à la base du faible niveau d'encadrement pédagogique des enseignants. 24% des enquêtés attribuent la cause du faible niveau d'encadrement des enseignants à l'insuffisance des ressources financières et matérielles disponibles et seulement 6% estiment que le manque de disponibilité des inspecteurs est la cause de ce problème. Personne n'a évoqué d'autres causes pouvant justifier le problème.

b) Problème du faible niveau de professionnalisme des apprenants de l'ETFP

Plus de la moitié des personnes à qui nous avons adressé notre questionnaire ont répondu "oui" à la question de savoir si le faible niveau de professionnalisme des apprenants pouvait expliquer les difficultés d'insertion des produits de l'ETFP.

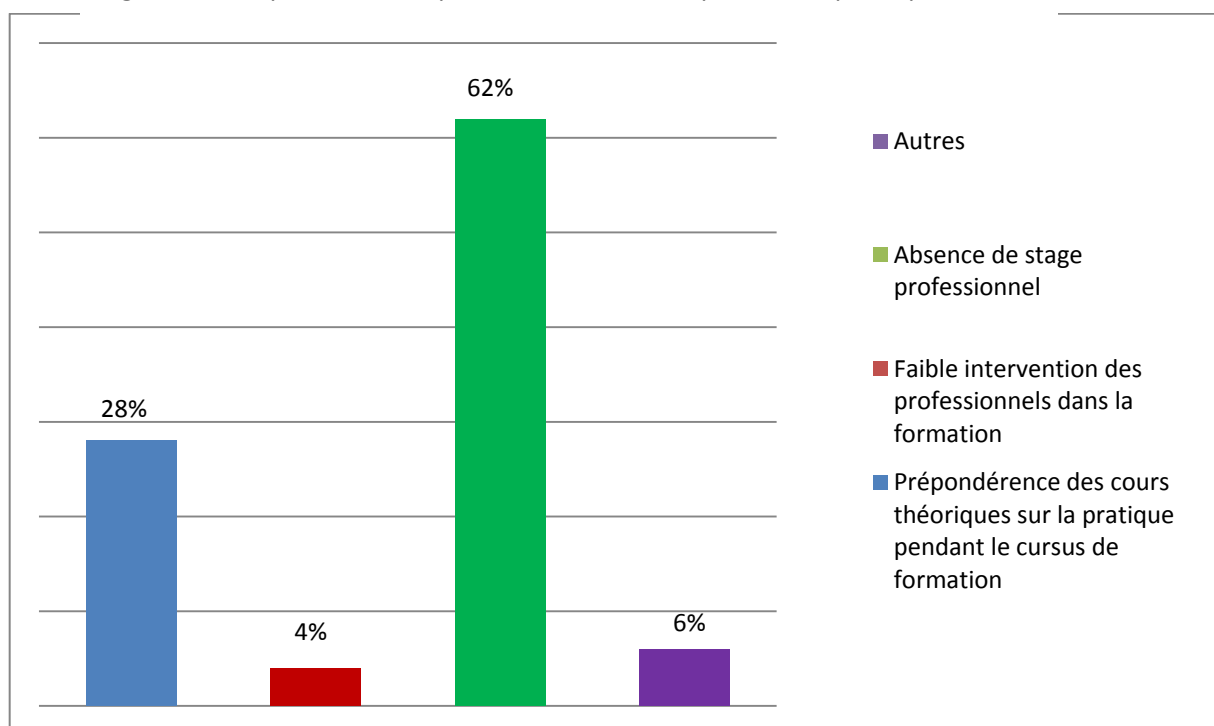
Quant aux causes liées au problème spécifique posé, les réponses sont variées ainsi que le montre le tableau ci-après :

Tableau n° 6 : réponses des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°2

Causes	Effectifs	Fréquences relatives
Prépondérance des cours théoriques sur la pratique pendant la formation	14	28%
Faible intervention des professionnels dans la formation	02	4%
Absence de stage professionnel	31	62%
Autres	03	6%
TOTAL	50	100%

Source : Résultats de notre enquête

Figure n° 2 : Opinion des enquêtés sur la cause du problème spécifique n° 2



Source : Réalisé à partir du tableau n° 6

De l'analyse de ces résultats, il ressort que 62% des personnes enquêtées pointent l'absence de stage professionnel comme principale cause du faible niveau de professionnalisme des apprenants ; 28% d'entre elles estiment que ce

problème est dû à la prépondérance des cours théoriques au détriment de la pratique professionnelle et 4% avancent la raison de la faible intervention des professionnels dans la formation. 6% des personnes interrogées ont évoqué d'autres raisons telles que l'inadéquation des programmes de formation et le renforcement des capacités des enseignants.

c) Problème de l'inadéquation et de l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques

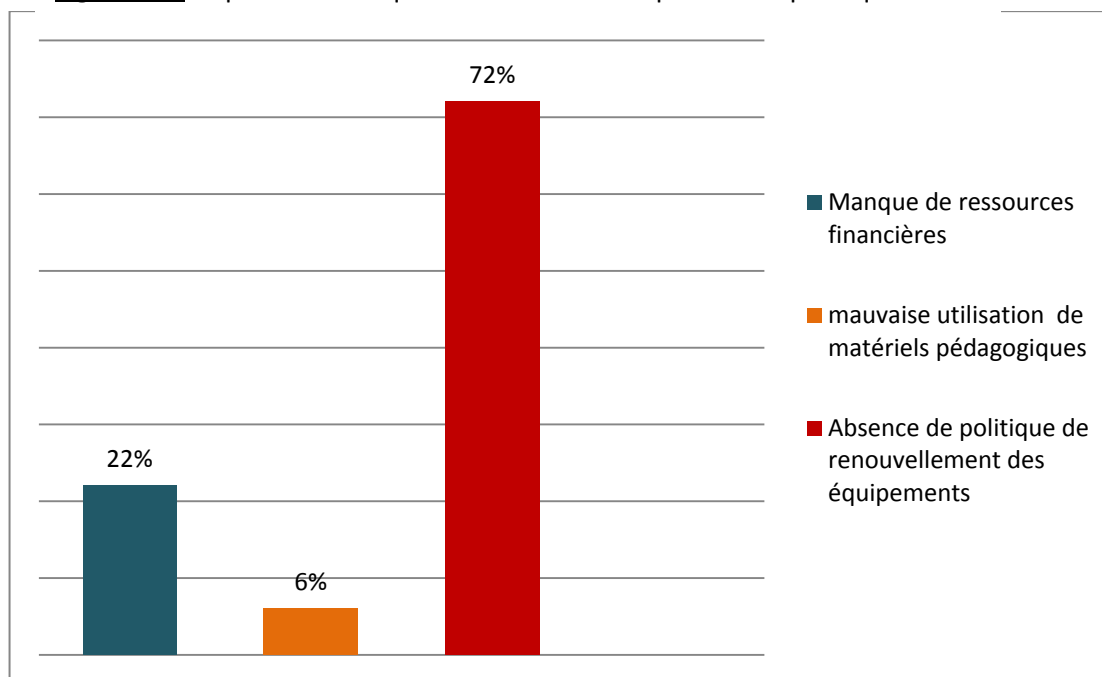
Les opinions recueillies sur le problème spécifique n°3 sont aussi divergentes que dans les cas précédents.

Le tableau suivant présente les données que nous avons recueillies auprès des enquêtés sur les causes de ce problème spécifique.

Tableau n° 7 : réponses des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°3

Causes	Effectifs	Fréquences relatives
Le manque de ressources financières	11	22%
La mauvaise utilisation des équipements et matériel pédagogiques	03	6%
L'absence d'une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements	36	72%
Autres	0	-
TOTAL	50	100%

Source : Résultats de notre enquête

Figure n° 3 : Opinion des enquêtés sur la cause du problème spécifique n°3

Source : Réalisé à partir du tableau n° 7

L'analyse de ces résultats fait ressortir que 72% des personnes enquêtées attribuent l'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques à l'absence d'une politique en la matière ; 22% pensent que l'insuffisance de ressources financières peut expliquer cet état de chose. 6% d'entre elles estiment que ce problème est dû à la mauvaise utilisation qui est faite desdits équipements et matériel.

B- Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

A l'analyse, les résultats des enquêtes révèlent que si des inspecteurs existent en nombre suffisant, ils seront en mesure d'organiser convenablement l'encadrement des enseignants et le suivi de ces derniers serait régulier. Mais une telle mesure exige des ressources financières non négligeables et des dispositions qui impliquent forcément le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

Nous pouvons donc conclure que **l'hypothèse n° 1 est vérifiée.**

La cause réelle du problème étant identifiée, l'élément du diagnostic peut donc s'énoncer comme suit : **l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants est due au déficit en personnel dans la catégorie des inspecteurs pédagogiques de l'ETFP.**

Les résultats de l'enquête révèlent aussi que la formation à l'ETFP, pour être efficace, a besoin d'une bonne dose de pratiques professionnelles dans les entreprises en vue de mettre les apprenants au contact des réalités de l'exercice de leur métier. Il s'agit donc d'instituer le stage professionnel obligatoire. Ce stage permettra aux apprenants de combler leurs lacunes dans la pratique du métier. Cela renforcera la confiance de l'apprenant pour aller sur le marché de l'emploi. De ce fait, **l'hypothèse n° 2** établie au départ **est vérifiée.**

La cause réelle du problème étant identifiée, l'élément de diagnostic peut s'énoncer comme suit : **l'absence de stage professionnel est à l'origine du faible niveau de professionnalisme des apprenants du système ETFP.**

Les résultats de l'enquête montrent enfin que l'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques sont dues à l'absence d'une réelle politique d'acquisition et de renouvellement desdits équipements et matériel. Actuellement, la formation se déroule sur des équipements déjà dépassés et en nombre insuffisant, ce qui ne favorise pas l'apprentissage. Dans ces conditions, les produits du système ne pourront pas réagir face à des situations qui nécessitent la maîtrise des nouvelles technologies. L'effort à fournir dans ce domaine est assez contraignant mais les retombées pour les apprenants et, par ricochet, pour l'Etat sont très importantes.

Il s'ensuit donc que **l'hypothèse n° 3 est vérifiée.**

L'élément de diagnostic s'énonce alors comme suit : **l'absence d'une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements et matériel**

pédagogiques des établissements d'ETFP est à l'origine de l'inadéquation et de l'insuffisance desdits équipements.

PARAGRAPHE 2 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre

Il s'avère opportun de rappeler ici que notre objectif général est de contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP pour favoriser l'insertion professionnelle des formés du système. Pour ce faire, nous avons fixé des objectifs spécifiques aux problèmes spécifiques dont les causes supposées nous ont conduit à formuler des hypothèses qui ont été toutes confirmées par les enquêtes de terrain. Cela nous a permis de retenir des éléments de diagnostic, à partir desquels nous pourrions proposer des approches de solutions et en fixer les conditions de mise en œuvre en vue de l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP.

A- Approches de solutions

Nous n'avons pas la prétention de trouver des solutions miracles aux différentes insuffisances notées. Il s'agit plutôt pour nous de faire des propositions qui, à notre avis, peuvent contribuer à améliorer la qualité de la formation à l'ETFP. Nos propositions se feront suivant chaque problème spécifique.

1. Approches de solutions au problème spécifique n° 1

Résoudre le problème de l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants revient à envisager les mesures suivantes :

- élaborer un plan de recrutement des Inspecteurs pédagogiques en nombre suffisant. En effet, le rôle de l'inspecteur est d'assurer le suivi pédagogique des formateurs en veillant au contenu des enseignements dispensés par le formateur. Ce travail s'avère d'autant

plus nécessaire qu'aujourd'hui le système éducatif en général et l'ETFP en particulier fait de plus en plus recours aux enseignants vacataires qui, a priori, n'ont reçu aucune formation pédagogique. Le système compte actuellement sept (7) inspecteurs qui seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite au cours des trois prochaines années. Ce nombre est d'ailleurs insuffisant pour couvrir les établissements publics et privés du territoire national et dans trente-une (31) spécialités ;

- organiser un plaidoyer en direction du gouvernement en ce sens que le recrutement d'un Inspecteur pédagogique constitue une charge lourde pour le budget national. Or, nous savons que les gouvernants affichent souvent une certaine réticence vis-à-vis des actions qui occasionnent des charges permanentes pour l'Etat. Il est donc nécessaire de convaincre le gouvernement de la pertinence et du caractère obligatoire du suivi pédagogique des enseignements dispensés ;
- redéployer les Inspecteurs dans les départements. Actuellement, ces derniers sont concentrés à la Direction de l'Inspection Pédagogique à Cotonou. Leur redéploiement permettra d'assurer un suivi de proximité dans les établissements ;
- décharger les inspecteurs de la rédaction des programmes d'études. Malgré leur effectif réduit, les inspecteurs doivent encore rédiger les programmes d'études et de formation. Tout cela ajouté à leurs tâches administratives quotidiennes constitue un frein à l'exercice de leurs missions premières.

2. Approches de solutions au problème spécifique n° 2

Les approches de solutions au faible niveau de professionnalisme passent par les actions suivantes :

- mettre un accent particulier sur les travaux pratiques en affectant plus de crédit horaire aux travaux dans les ateliers ou laboratoires pendant le cursus de formation. Actuellement, le temps des travaux pratiques est d'environ huit (8) heures par semaine dans la plupart des établissements. Dans le document de politique et d'orientation de l'ETFP, l'objectif clairement énoncé à l'ETFP est de former des ouvriers qualifiés pour l'économie nationale. Nous proposons, pour l'atteinte de cet objectif, 70% au moins du temps de formation pour la pratique et le reste pour les cours théoriques ;
- instituer le stage professionnel obligatoire en entreprise au cours du cursus de formation et en fin de formation. Pour cela, les établissements d'ETFP doivent avoir un cadre de partenariat avec le secteur privé pour permettre à l'apprenant, au cours du stage, de vivre les conditions réelles d'exercice du métier qu'ils ont appris ;
- suivre et accompagner l'apprenant en stage. Il s'agit pour l'établissement d'aider les apprenants dans la recherche des structures d'accueil pour leur stage professionnel. L'établissement doit veiller à ce que ce stage ne soit pas un simple formalisme académique mais permette plutôt à l'apprenant de combler les lacunes liées à la formation reçue dans les établissements.

3. Approches de solutions au problème spécifique n° 3

Résoudre le problème de l'inadéquation et de l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques revient à :

- mettre en place une politique d'acquisition et de renouvellement des équipements et matériel pédagogiques. Ces équipements et matériel ont besoin d'être renouvelés périodiquement pour se conformer à l'évolution technologique et aux réalités du marché de l'emploi ;
- faire un plaidoyer en direction du gouvernement pour que la politique d'acquisition et de renouvellement des équipements et matériel pédagogiques soit intégrée à la politique générale de l'Etat ;
- revoir le mode de financement de ce sous-secteur en faisant participer les communautés à la base telles que les communes, les associations de développement, les partenaires et aussi, en prenant des initiatives pour la mobilisation de ressources ;
- mettre en place un dispositif pour l'entretien et la maintenance des équipements et matériel pédagogiques. Un mal important dont souffrent la plupart de nos structures reste l'absence d'une politique d'entretien et de maintenance en matière d'infrastructures et d'équipements. Cette politique permettra de maximiser la durée de l'utilisation des équipements et matériel pédagogiques.

B- Conditions de mise en œuvre des solutions proposées

Elles constitueront des recommandations que nous ferons à l'endroit de la DET et de la DFQP d'une part, le MESFTP et le Gouvernement, d'autre part.

1. Recommandations à l'endroit de la DET et de la DFQP

La Direction de l'Enseignement Technique et la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles devront veiller à l'application dans les établissements des normes en vigueur en matière d'enseignement et de formation.

Entant que structures exécutives, ces directions devront également faire diligence dans l'exécution des activités programmées au titre de chaque année pour le compte des établissements.

2. Recommandations à l'endroit du Ministère chargé de la formation technique et professionnelle

Le document de politique et d'orientation du sous-secteur ETFP comporte beaucoup d'actions dont la mise en œuvre devrait contribuer à l'amélioration de la formation à l'ETFP. Mais force est de constater que le Ministère aussi traîne les pas dans la mise en œuvre de certaines réformes vitales pour le système. Les autorités du Ministère devront donc faire diligence pour la mise en œuvre desdites réformes. Pour cela, il est nécessaire de revisiter le document de politique pour faire le point de ce qui est déjà fait et ce qui reste à faire.

La politique des autorités du Ministère aujourd'hui est de multiplier la création des établissements et centres de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire national pendant que les anciens manquent du minimum d'équipements pour une formation de qualité. La priorité devra être désormais accordée à l'équipement des établissements et centres de formation existants pour s'assurer que les formations se dérouleront sur des équipements et matériel modernes, qui répondent aux besoins du marché de l'emploi.

Le Ministère ne dispose d'aucune donnée statistique sur la destination des formés de l'ETFP et sur leur situation professionnelle, faute d'une politique de suivi des produits du système. Or, les données statistiques sont des instruments d'aide à la décision et qui peuvent attirer l'attention de l'autorité sur la performance ou non du système. Les autorités devront donc faire réaliser une étude sur la situation professionnelle des formés et mettre en place un dispositif de suivi de leur insertion professionnelle.

Il est prévu dans le décret n° 2012-431 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du MESFTPRIJ la création de deux structures qui contribueront à la dynamisation de la formation à l'ETFP. Il s'agit de l'Agence Nationale de Formation pour la Reconversion et l'Insertion des Jeunes et de l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs. Les autorités du Ministère devront également accélérer la mise en place desdites structures pour renforcer les dispositifs existants.

3. Recommandations à l'endroit du Gouvernement

Le sous-secteur de l'ETFP est marqué par plusieurs mutations ces dernières années. Chaque mutation marque souvent un coup d'arrêt à l'évolution du système et les initiatives de réforme en cours tombent dans la léthargie. C'est pourquoi nous recommandons au chef du gouvernement de veiller, autant que faire se peut, à la stabilité du sous-secteur pour permettre la continuité des actions.

Le Gouvernement a adopté en 2001 le document de politique et d'orientation de l'ETFP. Mais les principales actions de ce document peinent à se mettre en œuvre faute de financement. Nous recommandons que le gouvernement prenne plus à cœur la question de financement du sous-secteur pour lui permettre d'assurer une formation de qualité aux apprenants.

CONCLUSION GENERALE

La question du devenir des apprenants du système de formation technique et professionnelle est une préoccupation actuelle pour faire face aux difficultés socio-économiques auxquelles se trouvent confrontés les Etats. Le gouvernement béninois a pris conscience de cette réalité à l'issue des travaux des Etats Généraux sur l'Education en 1994. La réforme du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle adoptée par le Conseil des Ministres en mars 2001, à la suite de la prise de conscience, devrait lui permettre de répondre à cette préoccupation par la mise en place d'une formation de qualité. Nos réflexions dans le cadre de cette étude ont visé, dans un premier temps, à donner au lecteur le goût d'une recherche plus approfondie dans le sens de l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP et, dans un deuxième temps, à montrer quelques faiblesses du système ETFP au Bénin, puis à suggérer les voies et moyens de son amélioration.

En effet, la formation technique et professionnelle, déclarée deuxième priorité du système éducatif après l'enseignement primaire, bénéficie d'une attention particulière de l'Etat mais aussi des partenaires techniques et financiers. Toutefois, l'effort financier de ces derniers reste insuffisant au regard des besoins du sous-secteur. L'ETFP est une solution au chômage juvénile par l'insertion professionnelle des formés. Les efforts de financement du sous-secteur ne sont pas encore à la hauteur des ambitions clairement affichées dans le document de politique et d'orientation. La situation des apprenants de l'ETFP aujourd'hui n'est pas assez reluisante au regard des difficultés qu'ils éprouvent pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Même en l'absence de données statistiques, tous les acteurs du système reconnaissent unanimement que dans le domaine de l'insertion des formés beaucoup d'efforts restent à fournir. Les résultats des différents sondages réalisés sur la question sont assez expressifs et corroborent les opinions des acteurs en ce qui concerne les difficultés d'insertion ; ce qui pose le problème de la qualité voire de l'adéquation des

formations dispensées à l'ETFP. Il était alors nécessaire d'identifier les causes de cet état de choses.

En effet, l'étude de ce thème nous a permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle la mauvaise qualité de la formation à l'ETFP est due à l'insuffisance de l'encadrement pédagogique dont bénéficient les enseignants, au faible niveau de professionnalisme des apprenants et à l'inadéquation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques.

Les solutions proposées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation en vue de l'efficacité externe⁹ du système peuvent se résumer en termes de recrutement en nombre suffisant d'inspecteurs pédagogiques et leur redéploiement, d'institution de stage professionnel obligatoire et de dotation des établissements en équipements et matériel modernes en nombre suffisant. Toutefois, ces problèmes du sous-secteur que nous avons évoqués ne sont que partiels. Nous espérons qu'avec la mise en œuvre du décret n° 2012-431 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du MESFTPRIJ, la création de deux structures importantes que sont l'Agence Nationale de Formation pour la Reconversion et l'Insertion des Jeunes et de l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs, certains problèmes trouveront leur solution. Mais au-delà de toutes ces solutions, c'est la volonté politique qui est l'élément déterminant pour sonner le déclic dans ce domaine. Elle reste fondamentale pour toute amélioration souhaitée dans le domaine de la formation technique et professionnelle. Dans cette perspective, les autorités du Ministère chargé de la formation technique et professionnelle ont un rôle prépondérant à jouer, car ce sont elles qui doivent prendre les initiatives et en convaincre le Gouvernement et

⁹Fait appel aux aptitudes des formés à l'exercice de leur métier et à leur capacité à s'adapter aux mutations qui s'opèrent dans leur secteur d'activité.

les divers partenaires techniques et financiers du sous-secteur de leur nécessité et de leur pertinence pour l'amélioration de la qualité de la formation à l'ETFP.

Comme nous avons déjà eu à le préciser dans notre introduction, nos réflexions sont axées sur la formation à l'enseignement technique ; le volet formation professionnelle n'étant abordé que très partiellement, pourra aussi faire l'objet d'autres travaux de réflexion plus approfondie. Dans tous les cas, au regard de l'étendue du chantier de réforme de l'ETFP dans le but d'atteindre les objectifs fixés, tout porte à croire que rien n'est encore fait. Il est donc temps d'agir avec efficacité et détermination pour être en phase avec la proclamation de l'ETFP comme deuxième priorité en matière d'éducation.

B I B L I O G R A P H I E

I- OUVRAGES GENERAUX

- BOUTINET J. P, (1999) : « *Anthropologie du Projet* ». PUF, Paris.
- DAVODOUN, C. C. (30 mars 2011) : « *L'Apprentissage de type dual dans l'artisanat au Bénin* ». Editions Ruisseaux d'Afrique.
- Gouvernement de la République du Bénin (2006) : « *Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (2006-2011)* ».
- HUGON P. (1998) : « *Ajustement Structurel, Emploi et Rôle des Partenaires Sociaux en Afrique Francophone* ». BIT, Genève.
- Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (octobre 2011) : « *Politique Nationale de l'Emploi* ».

II- OUVRAGES SPECIALISES

- Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (28 mars 2001) : « *Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle* ».

Document de politique et d'orientation.

- Programme des Nations Unies Pour le Développement (octobre 2011) : « *Politique Nationale de l'Emploi* ».
- UNESCO (mars 2011) : « *La question enseignante au Bénin : Un diagnostic holistique pour la construction d'une politique enseignante consensuelle, soutenable et durable* ».

III- RAPPORTS ET ETUDES

- Conseil National de l'Education (août 2012) : « ***Bilan du système éducatif national au 30 juin 2012*** ».
- Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (juillet 2004) : « ***Rapport National sur le Développement de l'Education*** ».
(47^{ème} Session de la Conférence Internationale de l'Education).
- Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement et Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (décembre 2005) : « ***Elaboration du Schéma directeur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de : Bilan diagnostique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle au Bénin*** ».
- Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement et Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (décembre 2006 / Phase 3) : « ***Elaboration du Schéma directeur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : Analyse de la situation de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle au Bénin*** ».
- Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (août 2010) : « ***Evaluation de la politique mise en œuvre dans le domaine de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : Etat des lieux*** ».
- Mission UNESCO-BIT (2011) : « ***Revue des politiques de Formation Technique et Professionnelle du Bénin*** ».

IV- TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- **Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin et la loi n° 2005-33 du 6 octobre 2005 qui l'a modifiée.**
- **Décret n° 2005-117 du 17 mars 2005 portant certification des qualifications professionnelles par apprentissage.**
- **Décret n° 2005-118 du 17 mars 2005 portant orientation et introduction du système d'apprentissage dual dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle au Bénin.**
- **Décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement.**
- **Décret n° 2007-441 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle.**
- **Décret n° 2012-431 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes.**
- **Arrêté n° 027/MESFTP/DC/SGM/DFQP/SA du 13 février 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de la Formation et de la Qualification professionnelles.**
- **Arrêté n° 083/MESFTP/DC/SGM/DET/SA du 31 juillet 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Technique.**

A N N E X E

LISTE DES ANNEXES

1. Questionnaire
2. Guide d'entretien
3. Organigramme du MESFTP

QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de notre formation en Management des Services Publics (MSP) au second cycle de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), nous entreprenons des recherches pour la rédaction d'un mémoire sur le thème : « Contributions à l'amélioration de la qualité de la formation pour l'efficacité externe de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Bénin ».

Le présent questionnaire que nous adressons a pour objectif de recueillir des données qui nous permettrons de déceler les causes réelles se trouvant à la base des problèmes en étude et d'y proposer des approches de solutions. Nous vous prions donc de bien vouloir apporter votre contribution en répondant aux différentes questions que nous vous soumettons.

A- QUESTIONS D'ORDRE GENERAL

- 1- Avez-vous une idée des grandes réformes contenues dans le document de politique et d'orientation de l'ETFP ?

.....
.....
.....
.....

- 2- Quelle appréciation faites-vous de la mise en œuvre desdites réformes ?

.....
.....
.....
.....
.....

- 3- La finalité de la réforme et par ricochet de l'ETFP est de favoriser le développement socio-économique du Bénin à travers l'insertion professionnelle des apprenants de ce système. A l'état actuel, pensez-vous que la qualité de la formation à l'ETFP puisse permettre l'atteinte de cet objectif ?

.....
.....
.....
.....

B- QUESTIONS SPECIFIQUES

1. Qu'est-ce qui, selon vous, explique l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants ?

- Manque de ressources matérielles et financières pour organiser l'encadrement
- Manque de disponibilité des inspecteurs
- Insuffisance du nombre d'inspecteurs pédagogiques
- Autres
.....
.....

2. Qu'est-ce qui, selon vous, explique le faible niveau de professionnalisme des apprenants du système ETFP ?

- Prépondérance de la théorie sur la pratique pendant la formation
- Faible intervention des professionnels dans la formation
- Absence de stage professionnel
- Autres
.....

3- A quoi sont dues l'inadaptation et l'insuffisance des équipements et matériel pédagogique dans les établissements d'ETFP ?

- Manque de ressources financières
- Mauvaise utilisation des équipements et matériel pédagogiques
- Absence d'une politique de renouvellement des équipements et matériel pédagogiques
- Autres
.....

Je vous remercie pour votre disponibilité

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES AUTORITES DU SOUS-SECTEUR ETFP

Dans le cadre de notre formation en Management des Services Publics (MSP) au second cycle de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), nous entreprenons des recherches pour la rédaction d'un mémoire sur le thème : « Contribution à l'amélioration de la qualité de la formation à l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Bénin ».

Le présent guide nous permet de mieux appréhender le système ETFP à travers les questions ci-après :

- 1- Quelle est la situation professionnelle des formés du système ETFP ?
- 2- Existe-t-il un dispositif de suivi des formés du système ETFP ?
- 3- quelle appréciation faites-vous de la qualité de la formation donnée à l'ETFP ?
- 4- Quels sont, selon vous, les problèmes qui peuvent être à la base de la mauvaise qualité de la formation à l'ETFP ?
- 5- quelles sont, selon vous, les approches de solutions pour les améliorer la qualité de la formation à l'ETFP ?

Je vous remercie pour votre disponibilité

TABLE DES MATIERES

Identification de jury	i
Déclaration d'engagement	ii
Dédicace	iii
Remerciements	iv
Listes des sigles et abréviations	v
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vii
Résumé.....	viii
Sommaire	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE PREMIER : DE LA RESTITUTION DES MECANISMES DE FONCTIONNEMENT AU CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE.....	5
SECTION 1 : Cadre institutionnel et physique de l'étude et état des lieux de la formation à l'ETFP	6
PARAGRAPHE 1 : Cadre institutionnel et physique de l'étude.....	6
A- Le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP)	6
1. Missions et attributions	7
2. Organisation et fonctionnement	8
B- La Direction de l'Enseignement Technique (DET) et la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles (DFQP)	8
1. Missions et attributions	9
a) <i>La Direction de l'Enseignement Technique</i>	9
b) <i>La Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles</i>	10
2. Organisation de la DET et de la DFQP	11
a) <i>La Direction de l'Enseignement Technique</i>	11
b) <i>La Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles</i>	11
PARAGRAPHE 2 : Etat des lieux de la formation l'ETFP au Bénin	12
A- Restitution des observations de stage	12
1. Cadre juridique et institutionnel	12
2. Les dispositifs de formation	13
a) <i>L'Enseignement technique classique</i>	13
b) <i>La formation professionnelle</i>	17
B- Inventaire des éléments de l'état des lieux de la formation à l'ETFP	21
1. Inventaire des atouts (forces).....	21
2. Inventaire des problèmes.....	21
SECTION 2 : Ciblage de la problématique.....	22
PARAGRAPHE 1 : Choix de la problématique de l'étude et formulation du sujet.....	22
A- Regroupement des problèmes par centres d'intérêts	22
PARAGRAPHE 2 : Spécification de la problématique retenue et vision globale de résolution.....	25
A- Spécification de la problématique de l'étude	25
B- Vision globale de résolution de la problématique	27
CHAPITRE DEUXIEME : DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'ETFP	29
SECTION 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude	30
PARAGRAPHE 1 : Objectifs, hypothèses et revue de littérature	30
A- Fixation des objectifs et formulation des hypothèses	30
1. Fixation des objectifs.....	30
a) <i>Objectif général</i>	30
b) <i>Objectifs spécifiques</i>	30

2.	Causes et hypothèses liées aux problèmes en résolution.....	31
a)	<i>Cause et hypothèse liées au problème spécifique n° 1</i>	31
b)	<i>Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°2</i>	32
c)	<i>Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°3</i>	34
B-	Revue de littérature.....	37
	PARAGRAPH 2 : Choix de la méthodologie de l'étude.....	39
A-	Approche théorique.....	39
1.	Approche théorique de résolution du problème général.....	39
2.	Approche théorique de résolution des problèmes spécifiques.....	40
a)	<i>Le problème de l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants</i>	40
b)	<i>Le problème du faible niveau de professionnalisme des formés de l'ETFP</i>	40
B-	Approche empirique.....	40
1.	Documentation.....	41
2.	Travaux de terrain.....	42
a)	<i>Enquêtes et entrevues</i>	42
b)	<i>Echantillonnage</i>	42
	SECTION 2 : Vérification des hypothèses et recommandations pour une amélioration sensible de la qualité de la formation à l'ETFP.....	44
	PARAGRAPH 1 : Enquêtes et vérification des hypothèses.....	44
A-	Réalisation des enquêtes, difficultés rencontrées et limites des données.....	44
1.	Réalisation des enquêtes.....	44
2.	Difficultés rencontrées et limites des données.....	45
3.	Présentation et analyse des données de l'enquête.....	46
a)	<i>Problème de l'insuffisance de l'encadrement pédagogique des enseignants</i>	46
b)	<i>Problème du faible niveau de professionnalisme des apprenants de l'ETFP</i>	47
c)	<i>Problème de l'inadéquation et de l'insuffisance des équipements et matériel pédagogiques...</i>	49
B-	Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic.....	50
	PARAGRAPH 2 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre.....	52
A-	Approches de solutions.....	52
1.	Approches de solutions au problème spécifique n° 1.....	52
2.	Approches de solutions au problème spécifique n° 2.....	54
3.	Approches de solutions au problème spécifique n° 3.....	54
B-	Conditions de mise en œuvre des solutions proposées.....	55
1.	Recommandations à l'endroit de la DET et de la DFQP.....	55
2.	Recommandations à l'endroit du Ministère chargé de la formation technique et professionnelle.....	56
3.	Recommandations à l'endroit du Gouvernement.....	57
	CONCLUSION GENERALE	58
	BIBLIOGRAPHIE	62
I-	OUVRAGES GENERAUX.....	63
II-	OUVRAGES SPECIALISES.....	63
III-	RAPPORTS ET ETUDES.....	64
IV-	TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES.....	65
	ANNEXE	66
	LISTE DES ANNEXES.....	67
	QUESTIONNAIRE.....	68